

## **Quelques principes et propositions pour réfléchir à la formation d'un espace européen de la recherche en sciences humaines et sociales**

Réseau ESSE (« Pour un espace des sciences sociales européen »)  
coordonné par Franz Schultheis

### Principes

Une politique efficace de la recherche en sciences humaines et sociales doit se fonder sur le principe de l'autonomie de la recherche et sur celui de la liberté de recherche. La liberté de recherche n'est pas un principe permissif, elle n'exclut ni l'évaluation ni la nécessité de restituer les résultats des travaux à la société. Elle a pour contrepartie la responsabilité du chercheur. Mais elle implique une gestion de la communauté scientifique fondée sur le principe d'autonomie.

L'autonomie signifie que la notion de « qualité » ne peut être prédéfinie, mais doit dépendre de critères scientifiques spécifiques, élaborés par la communauté scientifique. Elle ne peut être mesurée selon des critères hétéronomes tels que la rentabilité économique. Il en va de même pour la formation.

Elle signifie également le respect du principe de l'évaluation par les pairs. Une telle évaluation ne peut être simplement quantitative (bibliométrie), mais exige une appréciation qualitative. Elle doit se faire par discipline, selon les normes spécifiques et la pluralité des approches qui prévalent dans chacune, tout en laissant un espace significatif pour l'interdisciplinarité.

Elle signifie enfin le respect des logiques intellectuelles propres : les études de plus en plus nombreuses sur les sciences montrent en effet que l'innovation ne se produit par décret ou sur commande, mais dépend d'une dynamique interne à la recherche.

Ces principes valent a fortiori pour les sciences humaines et sociales qui, par-delà la question de leur « utilité sociale », sont porteuses d'une fonction critique et réflexive sur les conditions mêmes de la connaissance.

Les sciences humaines et sociales présentent d'autres spécificités, à commencer par la diversité des catégories d'analyse qui constituent dans leur confrontation même une richesse et garantissent la réflexivité et la vigilance épistémologique. Or cette diversité tient en partie à la diversité des traditions nationales et surtout des traditions intellectuelles dans différentes langues. Le purilinguisme, loin d'être ici un obstacle, est donc un héritage culturel européen fécond qu'il faut préserver. Il en va de même de la pluridisciplinarité. Dans cette optique, le réseau ESSE préconise plusieurs mesures.

### Propositions

Pluridisciplinarité :

- mettre en place des appels à projets « blancs », qui permettraient à des problématiques originales, qui ne s'inscrivent pas nécessairement dans les thématiques définies comme prioritaires pour des raisons sociales, d'être également financées.

- favoriser le dialogue entre les humanités et les sciences sociales, qui fait partie intégrante de l'héritage culturel européen, mais qui est trop souvent sacrifié dans l'organisation actuelle de la recherche et de son financement.

- favoriser les mécanismes incitatifs à la pluridisciplinarité, en développant, par exemple, des résidences de chercheurs à l'étranger allant de trois à dix mois, non seulement sur la base de l'excellence, comme c'est souvent le cas, mais aussi autour de programmes thématiques et interdisciplinaires susceptibles de permettre la prise de conscience des inconscients académiques et de favoriser la réalisation de projets collectifs.

Diversité linguistique :

- développer une politique d'aide aux traductions d'ouvrages et d'articles en SSH. Pour les articles, cette aide pourrait être allouée directement aux revues sur la base de demandes ponctuelles autour d'un projet précis (article ou numéro de revue). Pour les ouvrages, il serait nécessaire de faire appel à des comités de spécialistes ou à des instances indépendantes émanant de la communauté scientifique. Une attention particulière devrait être portée à l'aide aux traductions des langues minoritaires aux langues centrales. Une aide aux projets de coédition internationale pourrait être envisagée, ainsi qu'au développement de supports internet permettant la diffusion en plusieurs langues.

- mettre en place des filières de spécialisation dans la traduction en SSH au niveau de la deuxième année de Master, une formation continue, et des espaces d'échange (colloques, ateliers) autour des problèmes spécifiques qu'elle pose, tant du point de vue textuel que du point de vue des conditions sociales. Cette formation pourrait être reliée aux résidences de traducteurs.

- renforcer la formation linguistique dans les sciences humaines et sociales en exigeant, outre l'anglais en Licence, l'acquisition d'une deuxième langue étrangère en Master. Plutôt que la méthode d'enseignement traditionnelle, centrée sur la conversation, il serait nécessaire de développer une didactique favorisant la maîtrise passive d'autres langues, qui permettrait de lire des textes fondateurs dans la langue originale.

Formation, échanges, circulation<sup>1</sup> :

- Programme Erasmus : allonger les séjours à l'étranger des enseignants-chercheurs et des étudiants et multiplier les mesures pour mieux préparer les étudiants avant leur départ (définition d'un niveau minimum en langue) puis pour faciliter leur intégration sur place (cours de méthodes, introduction au système universitaire du pays d'accueil, etc.)

- encourager la production d'outils pédagogiques multilingues et multinationaux, tels que manuels universitaires, revues scientifiques et pédagogiques, collections d'ouvrages. Dans

---

<sup>1</sup> Certaines des suggestions qui suivent sont inspirées d'une réflexion menée par les auteurs du *Guide l'étudiant européen en sciences sociales*, sous la direction de Léna Krichewsky, Olivier Milhaud, Laura Pettinaroli, Marie Scot, Paris, Belin, 2007, et qui est publiée sur le site du réseau ESSE ([www.espacesse.org](http://www.espacesse.org)).

cette optique, un manuel d'histoire littéraire européenne pourrait être envisagé, ainsi qu'une collection de petits ouvrages traitant chacun d'un thème sociologique (famille, éducation, stratification sociale, rapports sociaux de sexe, etc.) à l'échelle européenne.

- mettre en place un enseignement portant sur l'héritage culturel européen.

- encourager les co-tutelles de thèses de doctorat.